

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE SANTE A LA RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSEES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS A DES FINS MEDICALES

Initiale ou Renouvellement

Chirurgiens dentistes, stomatologues, chirurgiens orale et maxillo-faciale

PUBLIC CIBLE	PRÉ-REQUIS	NIVEAU	DURÉE ESTIMÉE
Chirurgiens- dentistes, Stomatologue s, Chirurgiens orale et maxillo-faciale	Un des diplômes ci- contre		0h00

ORGANISATION

- La formation est organisée par APERCORA et CLC, organisme de formation spécialisés en radioprotection.
- Les formateurs sont des ingénieurs ou masters en radioprotection, des physiciens médicaux, disposant de compétences pédagogiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
 - o Reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical (Objectif n°1),
 - o Appliquer la réglementation (Objectif n°2),
 - o Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe de justification des expositions (Objectif n°3),
 - o Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe d'optimisation des doses reçues par les personnes exposées (Objectif n°4),
 - o Analyser leur pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques inhérents aux rayonnements ionisants, de la justification des expositions et de l'optimisation des doses à délivrer pour améliorer la radioprotection des personnes exposées (Objectif n°5),
 - o Informer la personne exposée afin qu'elle puisse devenir actrice de sa radioprotection (Objectif n°6).

La finalité de la formation à la radioprotection des patients est fixée par la décision technique n°2017-DC-0585 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 14 mars 2017 (version consolidée intégrant les modifications introduites par la décision n° 2019-DC-0669 du 11 juin 2019) relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales.

« La formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales a pour finalité de maintenir et de développer une culture de radioprotection afin de renforcer la sécurité des personnes exposées à des fins de diagnostic ou de thérapie. Elle doit permettre d'obtenir, par les différents acteurs y compris les équipes soignantes, une déclinaison opérationnelle et continue des principes de justification et d'optimisation de la radioprotection des personnes soumises à des expositions à des fins médicales. Ces acteurs doivent s'approprier le sens de ces principes et en

maîtriser l'application.» conformément à l' Art. 1 de la décision ASN n°2017-DC-0585.

Le programme de formation est élaboré à partir de guides de formation approuvés par l'ASN.

L'annexe I-III-A de la décision ASN n°2017-DC-0585 du 14 mars 2017 précise règlementairement les objectifs pédagogiques et les compétences attendues spécifiques

pour les chirurgiens-dentistes, les spécialistes en stomatologie, en chirurgie orale et maxillo-faciale.

APTITUDES

COMPETENCES

TARIF/PERSO ou par GROUPE (Inter ou intra)

0,00€

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

METHODES MOBILISEES

MOYENS TECHNIQUES

Supports et outils pédagogiques :

- Diaporamas PowerPoint, E-learning, Vidéos, Quizz
- Documents remis et/ou affichés (articles...)

MOYENS D'ENCADREMENT

MODALITES D'EVALUATION

Les acquis dans le domaine de la radioprotection des patients font l'objet d'une évaluation :

- Pendant (formations mixte et 100% e-learning) : évaluation du degré d'acquisition des connaissances au regard des objectifs fixés (tests par QCM),

page [3] / [3]

REPRODUCTION INTERDITE

Apercora - Conseil-Formation Radioprotection. SARL au capital de 60 000 €.
Code APE : 7490B. Siret : 50321793700021. Siren : 503217937

Siège social : 15 rue des Néfliers 85190 Venansault. Tél : 06.76.69.49.88 / 02.51.05.13.80. E-mail : contact@apercora.com



- A l'issue (toute modalité de formation): évaluation globale des acquis au regard des objectifs fixés (tests par QCM).

Les critères de réussite sont :

- L'obtention d'une note minimale de 12/20 à l'examen final
- La validation individuelle des objectifs de la formation définis dans la décision ASN n° 2019-DC-0669 (note minimale de 10/20 par objectif)

MODALITÉS D'ACCÈS

DURÉE D'ACCÈS

TAUX DE REUSSITE

DEBOUCHES